

Blagnac, questions d'histoire **62**

Revue Semestrielle d'histoire locale - novembre 2021

Autour d'un chirurgien ^{p.1}
de Blagnac
au XVIII^e siècle

Blagnac et Napoléon ^{p.16}
commémoration du
bicentenaire de sa mort

Une femme ^{p.18}
flamboyante
Marie-Anne Burle

Les Blagnacaises face ^{p.25}
aux mutations de la
société au XIX^e s.



Jeune femme naviguant sur la Garonne (J. Rocolle 1857) - Fonds J.L. Rocolle

- 1939-1940 : évacués d'Alsace-Moselle vers le Sud-Ouest [p.33](#)
- La valise algérienne de Gérard Jean Fano Mort pour la France en Algérie (1937-1960) [p.48](#)
- La création de la SEMIB et de la ZAC du Ritouret [p.64](#)
- Josette Hospital au service de la culture, de la presse et de la mémoire [p.67](#)
- Hommage à Jacques Puig [p.72](#) • Michel Coulet - Coup de gueule Covid 19 [p.74](#)
- Tomber de Charybde en Scylla ! [p.75](#)

Les Blagnacaises face aux mutations de la société au XIX^e siècle

par *Monique Lanaspèze*

« Le mode de vie des femmes du XIX^e siècle ne change pas beaucoup, cependant une évolution lente et discrète, mais sans retour, écarte peu à peu la conscience féminine de ses ancrages traditionnels... ».

Georges Duby *Histoire des femmes en Occident. Le XIX^e siècle*
(Paris Plon 1991)

Peut-on illustrer ces propos par l'exemple des Blagnacaises ? Cette évolution se réalise-t-elle par des unions plus heureuses, des maternités moins subies, leurs activités vont-elles se diversifier et leur procurer plus d'indépendance et l'école leur permettra-t-elle de s'ouvrir à plus de culture ? Et, enfin, les Blagnacaises vont-elles s'affirmer dans la sphère publique ?

Pour répondre à ces questions, nous nous sommes appuyés sur des documents de l'époque dont les actes de l'état civil et des archives des notaires qui concernent Blagnac. Les textes sont présentés dans la graphie de l'époque.

LES PERSPECTIVES DES ÉPOUSES S'AMÉLIORENT

Tout au long du siècle, les femmes se marient de plus en plus tôt.

L'âge moyen du mariage des femmes passe de 27,5 ans en 1810 à 21,9 ans en 1900 et le nombre de mariages entre filles et veufs est plus élevé au début du siècle. Vraisemblablement à cause des décès des jeunes femmes lors des accouchements, plus nombreux aux débuts de la période.

1810 : 27,5 ans (trois mariages entre veufs et filles sur 10 mariages)

1860 : 20,9 ans (13 mariages sont célébrés entre garçons et filles)

1900 : 21,9 ans (un mariage entre veuf et fille sur 12)

Archives Départementales - Blagnac - Registre Etat Civil

Comme aux siècles précédents, les contrats de mariage précèdent le mariage

Les futurs époux n'ont pas encore de terres et de biens en dehors de ceux de leurs parents pour commencer leur vie future et subvenir à leurs besoins. Le préambule du contrat présenté précise : « pour supporter les charges du mariage »



Mariés 1922 :
Jean Baptiste B.
(né en 1887)
et Jeanne L.
(née en 1890)

Contrat de mariage - 27 janvier 1808 entre Jean B. et Marguerite M.

Celui-ci stipule que les futurs époux pourront jouir en toute propriété et usufruit à compter du jour de la célébration du mariage de la dot faite par les parents respectifs :

Pour les parents de la future mariée : une pièce de terre sise aux vieux Communaux : « les Riches » de 14a22ca (ou une mézeillade, ancienne mesure) d'une valeur de 600 Francs.

Un lit complet, c'est-à-dire couette, traversin cotif en plume, courtepointe indienne, tour de lit, oreiller et rideaux en toile de coton fond bleu...

Une armoire à deux ouvrants en bois de hêtre avec serrure et clef (pour l'intimité des futurs époux ?)

Deux douzaines de serviettes et deux nappes de maison (déployées pour les repas des vendanges ou des moissons, villageois et villageoises venant aider en nombre car les travaux sont durs, les machines n'existent pas encore.)

Enfin, un habit noir « au choix et au goût de la fiancée », le tout estimé à 400 francs.

Pour les parents du futur marié, une pièce de vigne, sise aux Quinze Sous, de contenance : ? ares (six boisseaux), estimée à 100 francs.

Si la future épouse décède avant le futur époux : c'est lui qui gardera la dot ci-dessus faite.

Si le futur époux décède avant la future épouse : « elle reprend son entière constitution et bagues et bijoux, elle gardera la somme de 500 francs pour son gain de survie jusqu'au délaissement et paiement du tout, notamment l'année du deuil, elle sera logée, nourrie et entretenue sur les biens de son futur époux... »

Archives Départementales - Blagnac - Registre Etat Civil

Comme on le voit, les femmes mariées ne peuvent être rejetées immédiatement après le décès de leur époux par leur belle-famille. Bien sûr, tous les contrats ne sont pas semblables, certains peuvent comporter des clauses fixant des pensions pour les parents à charge. Certaines dots prévoient le logement des mariés dans la maison des parents qui gardent la jouissance de la maison et logent les enfants au-dessus d'eux, se gardant une partie du jardin, l'utilisation en commun des escaliers, du puits...

Les mariages se font surtout entre Blagnacais

Mais quelques mariées ont quitté le lieu de leur naissance pour venir se marier à Blagnac vers la fin du siècle. On observe même quelques provenances plus lointaines, ce qui réduit ainsi l'endogamie géographique et les risques de dégénérescence.

Année	Mariages	Mariées blagnacaises	Mariées venues des alentours	Mariées venues d'ailleurs
1820	6	6		
1840	12	9	2 Toulouse, Roques	1 St-Affrique
1860	13	7	6 Marquefave, Cornebarrieu, Balma, Colomiers, Toulouse	
1880	19	10	8 Toulouse, Grépiac, Brax, Cornebarrieu, Mondonville	1 Espagne
1900	12	6	6 Grenade, Thil, Léguevin, Ramonville-Saint-Agne, Plaisance-du-Touch, Toulouse	

Archives Départementales - Blagnac - Registre Etat Civil



La noce :
une fête
de famille -
collection
famille Berny

La loi du 20-25 septembre 1792 a autorisé le divorce par consentement mutuel traitant à égalité les deux époux, mais le Code Civil le restreint avant sa quasi abolition en 1816. On constate que le mariage n'est pas la solution unique pour les jeunes filles. Le célibat est peu fréquent mais les célibataires sont plus nombreuses vers la fin du siècle. La célibataire a les mêmes droits civils que les hommes mais ne peut voter.

Le nombre de célibataires blagnacaises décédées en :

1810	1820	1830	1840	1850	1860	1870	1880	1890	1900
0	0	0	1	0	2	5	4	2	5

Archives Départementales - Blagnac - Registre Etat Civil

Célibat choisi ou... contraint ? On peut se poser la question tant les guerres successives sous la Révolution et l'Empire ont décimé les hommes. Nous pensons que ces femmes célibataires sont décédées soit à la métairie où elles ont passé leur vie de labeur, soit dans des « maisons bourgeoises » où elles étaient placées comme ménagères ou domestiques.

Vers la fin du siècle, il faut compter aussi avec les religieuses du couvent de la Trappe de Blagnac (en 1896 la communauté comprend 77 membres dont 69 sont françaises et 8 sont étrangères). Par exemple, en 1880, sur les 4 célibataires de plus de 40 ans décédées, une est religieuse. En 1890, c'est une sur deux et en 1900 deux sur cinq.

Le viol et les violences conjugales sont signalés mais peu punis

Aujourd'hui 17 Nivôse troisième année de la République

A comparu devant nous Jean Hirissou Maire, les citoyens... qui nous ont déclaré pour mener un citoyen à eux, rencontré au chemin de Tomberoussi confrontant les vignes, lesquels citoyens nous ont déclaré avoir trouvé une fille qui se disait de Cornebarrieu, en pleurant avec la coiffe à la main, toute sanglante de la figure et portait à la main ses coiffes brisées en disant que c'était le jeune homme qui s'en va, de suite l'ont poursuivi qui s'en allait dans un fossé...

Le violeur est identifié

Dressé procès-verbal... à la maison commune de Blagnac... avoir interpellé le citoyen désigné ci-dessus... il nous a déclaré s'appeler Jean B., natif de Beaumont de Lomagne, district de Grenade, restant actuellement à la tuilerie du citoyen Chateneuf chez le citoyen Antoine Cabirol tuilier dans la commune de Toulouse. Avons requis les témoins (de signer ont dit ne pas savoir) que le citoyen... qui a signé avec nous.....

L'évasion du violeur :

Est comparu Jean Bessières, concierge de prison qui nous a dénommé que Jean B., constitué prisonnier le jour d'hier dans ladite prison et prévenu de viol, s'en serait évadé aujourd'hui par effraction en emportant et en levant une planche du plancher de la prison en enfonçant un torchis mitoyen de communication avec Hilaire Bosc...

(Archives Communales Blagnac, 1795)

1847 « Jacquette, fillette de 13 ans rentre des rogations en pleurant, elle déclare que son voisin de 19 ans l'a jetée de force sur le lit et l'a violée. »

Le jeune homme nie tout, l'enquête le disculpe d'autant plus facilement que d'après les rumeurs « le moral de Jacquette laisse à désirer. »

1848 : une femme de 50 ans reproche à son mari d'être trop souvent absent de la maison. Des injures fusent ; le mari en colère lui applique alors « des coups de poing sur la figure et autres parties du corps... qui entraînent des ecchymoses, une grosse enflure à l'œil et à la tempe droite... »

Archives Communales Rapport de police 2I - Blagnac Questions d'Histoire n°36

La lutte contre les violences faites aux femmes n'est pas encore gagnée !!!

AU COURS DU XIX^E SIÈCLE LA MATERNITÉ SE VIT MIEUX, MAIS...

L'âge moyen des mères passe de 23 ans en 1831 à 25,4 ans en 1899 et est donc inversement proportionnel à l'âge des mariages. En parallèle, la natalité diminue.

Nombre de naissances pour 1000

Années	1831	1896
Nombre de naissances	40	26 (dont un mort-né)
Taux de natalité	27,9‰	14,5‰

Archives Départementales - Blagnac - Registre Etat Civil

C'est le résultat de plusieurs facteurs. Les moyens traditionnels employés jusque-là pour échapper aux naissances précoces se combinent : l'âge plus tardif des femmes au moment du mariage ainsi que l'allaitement prolongé, l'abstinence pendant les périodes religieuses de l'Avent et du Carême, « faire chambre à part » ...

Ensuite, peu à peu, les moyens contraceptifs (préservatifs – rares et coûteux – coût interrompu...) et l'avortement clandestin, mais aussi le travail des femmes, le souci de mieux élever les enfants tant sur le plan éducatif que de la transmission des héritages rendent souhaitable le contrôle des naissances et permettent aux jeunes couples plus de liberté au début de leur union. Mariage et naissances ne sont désormais plus autant liés.

Si les moyens contraceptifs commencent

à produire leurs effets, ils n'évitent pas des grossesses non désirées et même les infanticides. A l'aube du XIX^e siècle la misère a pu entraîner l'abandon d'enfants. Ainsi, Géraude S., réduite à la misère par le décès de son mari, doit abandonner les trois plus jeunes de ses six enfants à l'hospice de la Grave à Toulouse, en 1786.



Photo de famille -
collection
famille Berny

« Nous, curé de Blagnac attestons que... Géraude S. veuve de Guillaume H. a six enfants dont les plus petits sont Catherine Pierrette, Marie et Guillaume, qu'elle est dans l'impuissance de fournir... plus pressants besoins, étant sans aucun bien, son mari Guillaume H. ayant été forcé par la misère de se retirer à l'hôpital Saint Jacques de la ville de Toulouse où il est mort cette même année, par l'extrême misère dont il souffrait, vu son état.

Nous prions messieurs les administrateurs de l'hôpital de la Grave de vouloir lui recevoir au nombre des pauvres de cette maison, les trois enfants dont le nom... afin de lui donner la facilité de pouvoir la secourir elle-même et de donner un secours égal au reste de la famille.

Elle fera de votre charité le motif le plus pressant... celui de ma plus vive reconnaissance...

du lieu de Blagnac le 3 octobre 1786. Lasserre curé

Le contrôleur de la porte de l'hôpital général Saint Joseph de la Grave recevra sous le bon plaisir... Catherine Pierrette, Marie et Guillaume H., leur extrait baptistère et ci-joint avec le certificat de pauvreté pour être placés au quartier convenable.

A Blagnac... (Fonds Jean Louis Rocolle)

Plus grave encore, des nouveau-nés sont abandonnés dans la nature ou dans des bâtiments et meurent. Ainsi en 1851, le cadavre d'un enfant nouveau-né est trouvé dans la Garonne et en 1867, le cabinet du juge d'instruction du tribunal de première instance signale dans une lettre au maire de Blagnac :

« Le cadavre d'un enfant nouveau-né a été trouvé sous les chaises dans le vestibule de l'église... d'après l'opinion des médecins cet enfant n'aurait vécu que quelques heures, sa mort serait le résultat d'un crime et remonterait à huit ou dix jours. Je vous prie... de faire rechercher les femmes et filles de votre commune dont la grossesse était connue ou soupçonnée, de constater leur état actuel et de faire représenter leurs enfants pour toutes celles qui auraient accouché dans la dernière quinzaine... »

Archives municipales Rapport de police

À la fin du siècle l'abandon, bien que rare, persiste encore. La mère qui veut abandonner son enfant accouche chez la sage-femme. Celle-ci peut aller déclarer cet enfant. Leur identité peut se résumer à deux prénoms ou des noms inspirés du moment : fête du jour, saison...

Déclaration de naissance d'un enfant abandonné

1897 « ... a comparu la sage-femme domiciliée à Blagnac, laquelle nous a présenté un enfant de sexe masculin qu'elle nous a dit être né de parents inconnus... et auquel elle a donné les prénoms de Dieudonné Léopold. Cette présentation et ces déclarations ont été faites en présence du sergent de ville et du garde champêtre... »

Archives Départementales - Blagnac - Registre Etat Civil

Et enfin, les enfants naturels sont plus nombreux vers la fin du siècle.

Périodes	De 1811 à 1820	De 1851 à 1860	De 1891 à 1900
Naissances	409	278	338
Enfants naturels	11	7	16
Enfants abandonnés	0	0	2

Archives Départementales - Blagnac - Registre Etat Civil

Et, ils sont signalés dans l'état civil sous la forme suivante :

Acte de Naissance de B. Marguerite - 29 décembre 1893

« ... Par devant nous (officier public de l'état) a comparu la nommée Landsevie Marguerite, sage-femme, demeurant dans la commune de Blagnac, laquelle nous a présenté un enfant de sexe féminin née à Blagnac au village, qu'elle nous a déclaré être fille naturelle de B. Justine, âgée de 31 ans, profession de laveuse, demeurant à Blagnac, non mariée ; la présente déclaration a été faite en présence du sergent de ville et tambour afficheur et du garde champêtre, lesquels ainsi que la déclarante ont signé avec nous ... et ont donné audit enfant le prénom de Marguerite, d'après la recommandation de sa mère.

Archives Départementales - Blagnac - Registre Etat Civil

1880 : Naissance de B. Louis

Enfant naturel

« ... est comparu le sieur B. Pierre, âgé de 46 ans, maître valet demeurant à Blagnac, lequel nous a déclaré que le 5 mars courant B. Jeanne, sa fille, journalière, demeurant à Blagnac, est accouchée dans la métairie qu'il habite à Blagnac d'un enfant de sexe masculin...

Signatures des témoins

Archives Départementales - Blagnac - Registre Etat Civil

... Et parfois la reconnaissance de paternité est signalée (4 en 1880) quelques temps après la naissance

Les accouchements sont moins dangereux pour les femmes et leurs enfants, grâce aux progrès médicaux même si la mortalité infantile reste encore élevée (maladies de l'appareil digestif avant la loi Roussel qui oblige les nourrices et les mères à faire bouillir le lait et pas encore de vaccinations...).

Mortalité infantile / nombre de naissances)

1810	1820	1830	1840	1850	1860	1870	1880	1890	1900
4/44	4/32	3/22	4/32	7/35	2/22	8/35	7/28	8/43	7/32

Archives Communales - Blagnac

Périodes	Enfants mort-nés
1840-1850	19
1890-1900	11

Les accouchements se passent toujours à la maison et la plupart du temps la sage-femme accompagne la parturiente. Les sages-femmes ne peuvent pratiquer l'art des accouchements au XIX^e que si elles sont munies d'un diplôme délivré par l'état. L'École Impériale de Médecine et de Chirurgie est inaugurée le 7 mai 1807 à Toulouse. Alexis Larrey en sera le directeur et J.M. Duclos le professeur d'opérations et d'accouchements ; le service est installé à l'Hôtel-Dieu. L'instruction des sages-femmes, les progrès de l'hygiène et des soins infirmiers, en gynécologie et les découvertes scientifiques (asepsie, forceps...) ont fait reculer la mortalité des mères ... et de leurs enfants. Même si les accouchements restent et resteront encore longtemps « spartiates » !

Ainsi en témoigne Mme Brefel :

« ma grand-mère paternelle était blanchisseuse. Elle a eu trois enfants sans l'aide de personne.

Le premier en 1879. Elle « pondait ».

Quand elle sentait le moment de l'accouchement arriver, elle s'appuyait à la table, l'enfant tombait entre ses jambes, elle le prenait, coupait le cordon, le mettait au chaud dans un lit et après avoir entortillé sa longue chemise entre ses jambes, repartait laver.

Elle avait beaucoup de lait et nourrissait un autre enfant en même temps que le sien. Ainsi en même temps que mon père, elle a nourri Guillaume Pressac qui deviendra médecin.

Elle allait laver, rentrait nourrir son propre bébé, passait allaiter Guillaume Pressac. et repartait travailler. La mère de celui-ci avait une santé fragile et ne pouvait le faire elle-même.

Ma grand-mère allaitait ainsi pendant 17 à 18 mois les deux bébés.

Je ne sais pas si elle était payée pour cela. Sûrement qu'on lui donnait des vêtements ou autres, en tout cas elle était bien considérée. Le docteur Pressac l'appelait « maman Cadette ». Il l'a soignée du mieux qu'il a pu. »

Blagnac Questions d'Histoire Revue n°6

Le développement des nourrices permet à certaines mères de santé fragile de mieux résister à la naissance de leur enfant.

Dans le prochain numéro de la revue Blagnac Questions d'Histoire, nous poursuivrons notre exploration sur le mode de vie des Blagnacaises au XIX^e siècle en abordant leurs activités économiques, l'accès à l'école et à la culture et leur place dans la sphère publique.

Fin de la première partie

SERA CONTINUÉ
